

Une question ?

contactez Angélique Le Basle
T. 05 46 00 19 93
a.lebasle@charente-Maritime.cci.fr

Les Points Orientation Apprentissage de la CCI Charente-Malritime

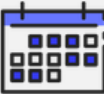
à La Rochelle	à Rochefort
21 chemin du Prieuré	Corderie Royale - BP 20129
17024 La Rochelle Cedex	17306 Rochefort Cedex

**Quelle durée ?**

1 à 5 jours en entreprise par stage

**Pour qui ?**

Les collégiens (4ème et 3ème),
les lycéens (quel que soit leur âge),
et les étudiants.

**Quand ?**

Pendant les vacances scolaires, y compris les grandes
vacances d'été

**Dans quelle structure ?**

Dans tous les types d'entreprise (publique ou privée), les
associations, les professions libérales, etc.



Explorer un métier
pour bien s'orienter



 **POINT**
ORIENTATION - APPRENTISSAGE

Un réseau

 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Pass
métiers
MINI-STAGE DÉCOUVERTE



Que voudrais-tu faire comme métier

Face à la multitude de choix possibles... Il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est LA SOLUTION.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

✓ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✓ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT...



LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !

- 1 Retirer une convention de stage auprès du conseiller de ta CCI.
- 2 Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).
- 3 Compléter et signer la convention de stage avec l'entreprise d'accueil.
- 4 Renvoyer la convention au Point Orientation Apprentissage au plus tard 8 jours avant le début du stage.
- 5 Après validation, il sera retourné une copie à l'entreprise d'accueil et une copie à la/au jeune.



LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?



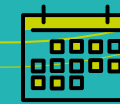
Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage



Pour qui ?

Collégiens (4^e et 3^e)
Lycéens et Étudiants.



Quand ?

Pendant les vacances scolaires



Dans quelle structure ?

En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales

C'est No Limit !

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.